



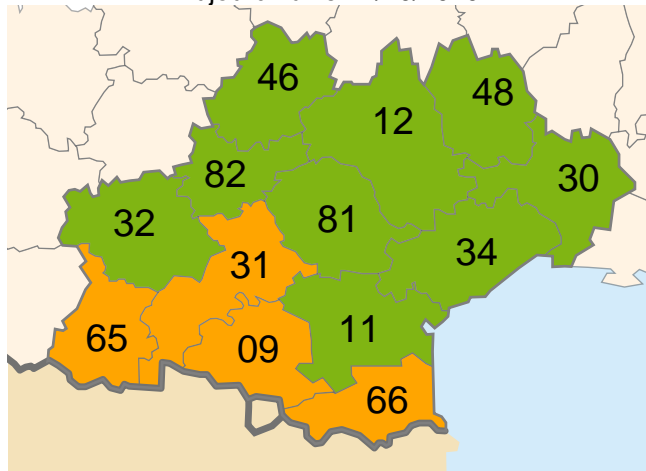
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

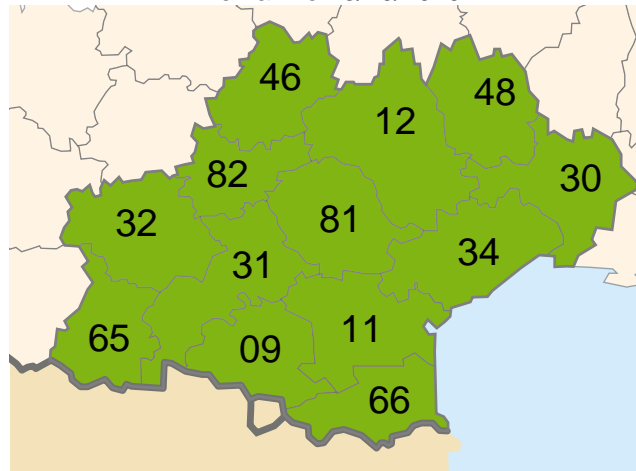


SITUATION

Aujourd'hui le 22/10/2020



Demain le 23/10/2020



Aujourd'hui le 22/10/2020			Départements	Demain le 23/10/2020			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur les départements de Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées et Pyrénées Orientales un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) avec un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour ce jeudi 22 octobre 2020. La situation devrait s'améliorer pour la journée de vendredi 23 octobre 2020.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Une masse d'air chargée de particules désertiques est actuellement présente sur une large partie de la région Occitanie. Les niveaux de concentration en particules en suspension (PM10) sont ainsi en hausse depuis mercredi matin sur plusieurs départements. Conformément aux arrêtés préfectoraux, Atmo Occitanie met en oeuvre la procédure d'information pour les 4 départements concernés.

**EVOLUTION :**

L'évolution prévue des conditions météorologiques dans les prochaines heures, devrait permettre une amélioration de la situation. Ainsi pour la journée de vendredi 23 octobre 2020, les niveaux de concentration en particules en suspension PM10 devraient être inférieurs au seuil d'information et de recommandation.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### **Personnes vulnérables et personnes sensibles :**

**Populations vulnérables :** Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles :** Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

### **Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

## **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS**

### **A la maison/travail :**

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

### **Déplacements :**

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

### **Secteur agricole :**

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

---

#### **Qualité de l'air**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :

06.85.52.83.44

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :

06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



#### **Effets de la pollution sur la santé**

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie

Informations santé, AIR SANTÉ :

05 61 77 94 44

